

<p><b>LISTE DES PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE</b></p>
--

- Copie de votre pièce d'identité (CNI recto verso ou passeport ou titre de séjour)
- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, quittance de loyer ...)
- Attestation d'hébergement accompagnée de la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant
- Revenus de l'année en cours et/ou de l'année précédente de janvier à décembre (Fiches de paie, attestation Pôle emploi, RSA, ARE, ASS, ou autre).
- 6. Revenus du conjoint, partenaire pacsé, concubin ou autre personne qui vous héberge si la procédure engagée ne vous oppose pas
- Dernier avis d'imposition
- Déclaration de revenus faite l'année en cours
- Attestation de versement de la CAF datant de moins de 3 mois
- Certificat de scolarité des enfants majeurs à charge en études
- Attestation de votre assureur précisant si vous bénéficiez ou non de la protection juridique
- Copie de la convocation devant le Tribunal le cas échéant
- Lettre d'acceptation de l'avocat choisi acceptant d'intervenir à l'AJ